DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 49
Votants : 71 (dont 22 procurations)

N° 41

OBJET :

ETUDE DE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGIE EAU POTABLE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 28 février 2023

Publiée ou notifiée le : 28 février 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE (sauf pour la délibération n°42), François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Pauline TIROT, Henri SARRE (à partir de la délibération n°9 A/), Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Michel MARIEN à Patrick SEROR, Vice-Président.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à François SENNEPIN, Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA, Franck GONZALES à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Marie-José MORIER, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Jean-Marc BOUREL à Michèle CHARASSE, Jean-Pierre RAYMOND à Jean-François CHAUFFRIAS, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Christine BOUARD à Bernard AGUIAR, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Jean ALMAZAN à Christiane LEPRAT, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Linda PELISSIER, Henri SARRE à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Pauline TIROT, Sylvie DUBREUIL à Corinne IBARRA, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Thierry LAPLACE, François HUGUET, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Code de la Santé Publique,

Vu la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu les Statuts de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération,

Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui ont modifié les dispositions des articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du CGCT, actant le transfert, à titre obligatoire à compter du 1er janvier 2020, des compétences « eau » et « assainissement » à l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°3 A/ du 28 septembre 2017 portant création des statuts de Vichy Communauté qui prévoit notamment que la compétence « eau » sera exercée à titre obligatoire au 1er janvier 2020,

Vu l'arrêté du 5 mars 2020 portant dissolution du SIVOM de la Vallée du Sichon,

Considérant que pour les communes d'Abrest, d'Arronnes, de Bellerive-sur-Allier, de Busset, de Cusset, de Ferrières sur Sichon, d'Hauterive, de La Chabanne, de La Chapelle, de La Guillermie, de Laprugne, de Lavoine, de Mariol, du Mayet-de-Montagne, de Molles, de Nizerolles, de Saint-Yorre, du Vernet, de Vichy, la compétence eau potable est exercée par Vichy Communauté,

Considérant que l'objectif n°6 de Développement Durable, établi à l'Agenda 2030 par les membres de l'Organisation des Nations Unies est de garantir l'accès à tous à des services d'alimentation en eau gérés de façon durable,

Considérant que l'atteinte de cet objectif suppose la maîtrise des enjeux sanitaires liés à la consommation d'une eau de qualité et en quantité suffisante,

Considérant qu'au-delà des enjeux sanitaires, le fonctionnement pérenne de ces services suppose une gestion durable de la ressource en eau à long terme, dans une perspective de prise en compte et d'adaptation au changement climatique,

Considérant que les enjeux liés à une bonne gestion de l'eau sont sociaux et patrimoniaux,

Considérant qu'une étude de Schéma Directeur approfondie l'ensemble de ces enjeux,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'engager les études relatives au Schéma Directeur de la Régie eau potable de Vichy Communauté, estimées à 250 000 € H.T,
- De solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Allier relatives à ces études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à engager ces dépenses d'investissement et viser tout document lié à leur application,
- que les dépenses afférentes à ces études seront inscrites à la section d'investissement du budget annexe Eau Potable,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 février 2023.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

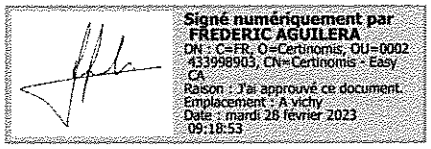

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 41 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2023 - ETUDE DE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGIE EAU POTABLE

Date de décision: 23/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 28/02/2023

Numéro de l'acte : 23FEV2023_41

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230223-23FEV2023_41-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8
Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 41.pdf (99_DE-003-200071363-20230223-23FEV2023_41-DE-1-1_1.pdf)